**S O C I E T E D E D E V E L O P P E M E N T** dd01352_

**D U S U D – O U E S T L A U S A N N E**

**Pétition « non à la fermeture du Bureau de vote de Cour »**

D’aucunes et d’aucuns pourraient être étonnés que la fermeture du Bureau de vote de Cour était effective à l’occasion des votations du 1er mars. Cela tient au fait que la pétition, rendue avec succès, n’a pas « d’effet suspensif » sur le décision prise par la Municipalité. Il sied donc d’attendre la suite de la procédure faite de l’examen par la commission des pétitions qui se réunira le 22 avril, et à laquelle nous participerons, et la décision du Conseil communal. Nous mettrons tout en œuvre afin que notre initiative soit acceptée tant sur le fond que sur un endroit mieux centralisé sous-gare.

**L’impact de la décision municipale de proposer le collège de l’Elysée comme alternative au bureau de Cour sur les votants**

Certes de « nouvelles têtes » sont -elles apparues aux yeux du bureau de vote le 3 mars. Elles ont été accueillies avec le sourire

Une image contenant habits, personne, meubles, Visage humain

Description générée automatiquement

De gauche à droite

Anouck Saugy, Esperenza Pascuas-Zabala, Coralie Dumoulin

En revanche et alors que 800 personnes ont soit déposé leur bulletin ou sont venues voter au bureau de Cour lors des élections d’octobre 2023, elles n’étaient que 217 à s’être déplacées au collège de l’Elysée. Et pourtant la votation de ce 1er mars avait le même impact populaire que celle ayant présidé aux élections fédérales du 22 octobre 2023.

A quoi attribuer ce bref constat ? Pour entendre certaines personnes, l’information quant au changement de lieu n ’y est pas étrangère. Il eût suffi d’en faire mention sur le volet de transmission qui se contente d’évoquer le bureau de la Louve mais se limite à faire état de cinq autres bureaux sans le nommer. L’importance d’une indication idoine tout comme le choix du lieu impliquent une nouvelle analyse et décision municipale.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Impression

Description générée automatiquement

**Stationnement à Vidy**

Il n’était pas long le communiqué de presse du 20 février 2024 !

*« Dans le but d’uniformiser l’offre de stationnement payant sur les rives du lac, la Municipalité a décidé de passer 325 places en payant du lundi au vendredi dans le secteur allant de Chamberonne au théâtre de Vidy. 237 places de stationnement resteront gratuites en tout temps. Les week-ends, les jours fériés et le soir, les 562 places seront toutes gratuites. Pour rappel, ce secteur compte 1273 places de stationnement.*

*Les places en voirie situées sur la route de Vidy, l’avenue Pierre-de-Coubertin et l’allée du Bornan seront payantes du lundi au vendredi entre 8h et 17h, à l’exception des jours fériés. Le but est de décourager les pendulaires qui usent de ces places gratuitement tout au long de la journée. Le tarif sera de 2.50 CHF de l’heure. Il sera cependant possible de stationner toute la journée pour 8 CHF comme sur les différents parkings longue durée de la Ville. Pour celles et ceux qui se rendent aux rives du lac pour leurs loisirs, il restera 237 places gratuites au Stade de Coubertin et à proximité immédiate du port de Vidy. Le week-end, en soirée et les jours fériés, l’ensemble des 562 places resteront gratuites. Cette décision entrera en vigueur sous réserve des procédures légales. »*

En revanche cette décision inscrite dans la **volonté** de la Municipalitéde régulariser à sa guise le stationnement, suscite plusieurs réactions et analyses allant de la pertinence de cette mesure tout comme la manière d’endiguer la présence de ce que la Municipalité appelle « pendulaires » qui sont avant tout des travailleurs apportant une forte tribu à la collectivité et à l’économie lausannoise.

La SDSO est consciente du fait que nous nous trouvons comme « David devant Goliath » et que cette mesure s’inscrit dans le plan d’aménagement du territoire voté par le Conseil communal. Elle entendra les avis des opposants. Point positif à ces mesures : les utilisateurs du Port de Vidy et du stade J-A Samaranch, au sud de ce dernier, bénéficieront du statu quo tout comme ceux, notamment les sportifs, du Pierre de Coubertin (zone bleue à 3heures).

**Lausanne-Jardins 2024**

Placé sous le titre « Entre l’eau et nous », cette nouvelle édition en 2024, est proposée sur le site des rives du lac, exactement soixante ans après Expo 64. A cette occasion elle entend faire réfléchir aux enjeux futurs d’un grand parc urbain. Le choix du thème de l’eau offre l’opportunité de repenser le rapport que la ville entretient avec l’eau sous toutes ses formes, tant comme menace, que comme ressource et support de cycles métaboliques.

La SDSO soutient cet événement et vous incite d’ores et déjà à y a marquer votre intérêt. Une campagne d’information suivra non sans relever que quelques pré-informations se trouvent sur le site : [www.lausannejardins.ch](http://www.lausannejardins.ch)

**Coteau de Cour (**Suite mais pas fin !)

Confirmant le préavis contenu dans le JO no 1 de février 2024, le Comité entre en matière sur une mesure alternative qui sera mise à l’ordre du jour de l’assemblée générale 2024

**Assemblée générale**

Elle est fixée au mercredi 5 juin 2024. Inscrivez cette date dans votre agenda.

Pour le comité

Jean-Daniel Henchoz

Président